

PROCÉDURE D'UTILISATION DU PORTAIL FAMILLE



Se rendre sur https://mon.albertville.fr/ Navigateur conseillé : Firefox Mozilla

Simple, gratuit et disponible 24h/24, le Portail Famille me permet :

- d'inscrire ses enfants aux activités et de réserver les jours de présence
- de consulter et régler en ligne mes factures
- de télécharger les documents nécessaires à mes démarches
- de communiquer facilement avec le Guichet unique
- d'être informé des actualités relatives aux activités

Fonctionnement général

Le Portail Famille est composé d'un portail public et d'un portail privé.

• Portail public

Ouvert à tous, il permet, en plus des actualités, de me connecter à mon espace privé, de trouver tous les documents téléchargeables utiles à mes démarches (dont le dossier Pass'enfance-jeunesse)

<u>Portail privé</u>

Il permet d'accéder à mon dossier, d'inscrire mes enfants à leurs activités et de réserver leurs jours de présence, de consulter et régler mes factures en ligne, et de modifier certaines informations personnelles.

Création de mon compte

Pour accéder à mon portail privé, je dois avoir pris un premier rendez vous avec le service Guichet unique pour la création de mon dossier Pass'enfance-jeunesse et de mon espace privé ou en téléchargeant le dossier et en le déposant au Guichet unique avec toutes les pièces justificatives.

Ensuite avec mon identifiant et mon mot de passe (reçu par mail ou donné au RDV), j'accède aux différents services proposés par le Portail Famille.

Mon dossier

Dans cette partie, je peux :

- Consulter mes informations personnelles
- Modifier mes coordonnées téléphoniques ou le mode d'envoi de mes factures
- Modifier le consentement du droit à l'image de mes enfants
- Accéder aux documents mis à ma disposition

Conseils

 Je pense à mettre à jour mes coordonnées téléphoniques pour pouvoir être contacté en cas d'urgence.

Inscription

Dans cette partie, je peux :

• Inscrire mes enfants aux activités.

Attention, mes inscriptions ne pourront être validées que si j'ai réalisé le dossier Pass'enfance-jeunesse pour l'année scolaire concernée (du 1^{er} jour des vacances d'été au dernier jour de l'année scolaire)

- 1. Je sélectionne un enfant pour ouvrir la saisie d'une demande d'inscription.
- 2. Je sélectionne le type d'activité souhaitée : Périscolaire, Accueil de loisirs, Ecole Municipale des Sports (EMS), Territoire Jeunes.
- 3. Je sélectionne ensuite l'activité : accueil périscolaire (matin et soir), restauration scolaire, AL les pommiers mercredis, AL les pommiers vacances scolaires, EMS (je sélectionne en plus l'activité concernée),...
- 4. Je ne modifie pas la date d'entrée souhaitée qui correspond à la date d'ouverture de l'activité.
- 5. Je clique sur « enregistrer ».
- 6. Je renouvelle l'opération autant de fois que nécessaire.
- Visualiser les inscriptions de mes enfants à toutes les activités : Périscolaire, Accueil de loisirs, EMS, Territoire Jeunes.

Conseils

- Si j'ai fait mon dossier Pass'enfance-jeunesse avant, mon inscription est validée automatiquement. Sinon je suis bloqué.
- Si besoin, je télécharge le dossier Pass'enfance-jeunesse mis à ma disposition dans l'encart **Document**. Je le remplis et le transmets au Guichet Unique pour validation (dépôt boîte aux lettres ou sur rendez-vous).
- Dès validation de l'inscription, je peux compléter le planning de présence de mes enfants dans **Planning**.

Planning

Dans cette partie, je peux :

- Visualiser le planning de présence de mes enfants aux activités
- Modifier le planning en ajoutant ou en supprimant des réservations

Pour l'accueil de loisirs enfance mercredi et le périscolaire (cantine et garderie), la réservation est possible jusqu'au jeudi, 13h de la semaine précédente

Pour l'accueil de loisirs enfance mercredi et vacances, les activités jeunesse et le périscolaire (cantine et accueil périscolaire matin et soir), l'annulation est possible jusqu'au lundi, 13h de la semaine précédente

Attention : Au-delà de ces délais, les modifications ne seront plus possibles.

• Le planning de l'EMS n'est pas modifiable

Conseils

- Je change de mois avec les flèches pour naviguer dans le Planning
- Je pense à cliquer sur le bouton 'Modifier' pour pouvoir sélectionner/annuler les jours
- Je valide mes choix en cliquant sur 'terminer les modifications'
- Après la visualisation du récapitulatif, je pense à cliquer sur 'terminer' pour recevoir le mail de confirmation.
- Mes réservations/annulations sont validées uniquement si j'ai reçu le mail de confirmation dans ma boite mail.
- Je pense à modifier mes réservations au plus juste par rapport à la réalité pour toutes les activités : si mon enfant est absent sans justificatif médical, je serais facturé normalement.

Facturation

Dans cette partie, je peux :

- Consulter l'historique de mes factures.
- Payer en ligne mes factures 24h/24, 7 jours/7 par carte bancaire sur une plate-forme sécurisée.

Les délais de paiement restent les mêmes : passé ce délai, ma facture est considérée comme non payée et transmise au Trésor Public pour recouvrement.

Conseils

- Je pense à la facture dématérialisée : un accord de ma part et mes factures seront mises à disposition sur mon Portail famille avec un mail d'information sur ma messagerie personnelle.
- Pour donner mon accord à la facture dématérialisée :
 - 1. Je vais dans 'Mon dossier', puis 'Mes coordonnées'
 - 2. Je clique sur 'Modifier' et je coche 'Adhérer à la réception des factures par mail'
 - 3. Je renseigne l'adresse mail sur laquelle je souhaite recevoir mes factures
 - 4. J'enregistre

Messagerie

Dans cette partie, je peux :

- Écrire au service Guichet unique
- Transmettre des documents (ex : certificat médical d'absence).
- Prendre connaissance de mes messages

Actualités

Dans cette partie, je retrouve toutes les informations sur :

- Les dates d'inscriptions
- Les divers programmes des activités.
- Les annulations d'activités ou de services (ex : grèves)

Renseignements complémentaires

Guichet unique enfance-jeunesse 7 rue Pasteur – 73200 ALBERTVILLE 04 79 10 45 20 <u>Horaires d'ouverture</u> (sur rendez-vous): Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (fin à 17h le vendredi, fermeture public les mardis et jeudis après-midi)